Centre d'Information sur les Médias A.S.B.L.
Centrum voor Informatie over de Media V.Z.W.

Pour pouvoir bénéficier de nos services d'authentification des tirages et des diffusions, votre société doit être membre du CIM. Toute participation à une des études patronnées par le CIM est soumise à l'affiliation en tant que membre. La cotisation annuelle est de 780 euro (tva exclus).

Puis vous pouvez vous inscrire pour participer à l'Authentification. Nous vous demandons d'ajouter un exemplaire du support, le tarif publicitaire en vigueur et un plan de distribution détaillé.

Si vous désirez vous affilier, nous vous conseillons de prendre connaissance de **nos statuts** et de **nos règlements (en particulier le règlement de l'étude de l'Authentification Presse** auquel vous voulez participer) avant de remplir la demande d'affiliation (voir www.cim.be, A propos du CIM/Notre Organisation et Pour les Experts/Règlements.

Une fois que votre demande est acceptée par notre Conseil d'Administration, vous recevrez une confirmation et vous pouvez continuer avec un premier contrôle par un bureau de contrôle (MICC). Vous recevez les coordonnées du bureau avec qui vous prenez contact en direct. Le contrôle CIM prévoit que ces auditeurs se rendent une fois par an sur place pour une vérification minutieuse des tirages et diffusions.

Vous serez tenus de tenir à leur disposition et de leur présenter les pièces justificatives qui sont en fonction du mode de distribution. Si vous n'êtes pas certains de détenir les documents nécessaires, n'hésitez pas à contacter MICC (02/762 89 99) au préalable pour analyser ensemble votre mode de diffusion. Vous devez disposer des documents couvrant une période d'au moins 6 mois et idéalement une année entière précédant le contrôle effectif. Si les documents nécessaires ne sont pas encore présents pour une année entière, le bureau effectuera un premier contrôle partiel. Quand l'année en cours est terminée, un nouveau contrôle devra être fait. Ce contrôle est annuel et se porte sur l'année précédente (En 2019, les contrôles porteront sur l'année 2018).
Dans le cas de titres Luxembourgeois, nos contrôleurs ont l'habitude de grouper les vérifications de quelques titres qu'ils réalisent à l'occasion d'un seul et même déplacement. De plus les tarifs belges seront augmentés forfaitairement de 25%.

Pour rappel, voici la liste des documents nécessaires au contrôle telle qu'elle figure dans les annexes du règlement. Cette énonciation n'est pas limitative.

Données générales
- Accès à la base de données comptable et à toutes les pièces comptables;
- Accès au bilan approuvé par l'Assemblée Générale;
- Accès aux documents administratifs nécessaires dans le cadre du contrôle.

Pour le tirage:
- Les bons de tirage et les rapports de tirage de l'imprimerie revêtus des signatures des responsables;
- Les comptes et l'inventaire permanent relatifs aux consommations de papier tenant compte du tirage et de la pagination;
- Les affectations de papier consommé;
- Les contrats, les bons de commande, factures et preuves de paiement des imprimeurs indépendants;
- Faire le lien entre le tirage papier et la diffusion papier;
- La mise à disposition d'une collection complète des exemplaires contrôlés;
- …

Pour les abonnements:
- Le listing des abonnés ou accès à la base de données abonnements;

- Les preuves des expéditions (bordereaux postaux, factures de sous-traitants…);
- Le détail de la dette abonnement en quantité et en valeur;
- La justification du chiffre d'affaires comptabilité par rapport à l'ensemble des promotions réalisées par l'éditeur;
- Le détail des services fournis après échéance de l'abonnement;
- Le détail des services fournis avant souscription et paiement de l'abonnement;
- La justification des promotions gratuites;
- La corrélation entre chiffre d'affaires web (exemplaires digitaux) et le nombre d'abonnements vendus;
- La justification de la dette abonnement web;
- …

Pour les ventes au numéro:

- Les comptes et bordereaux des dépositaires, des messageries de presse et des revendeurs;
- Les pièces se rapportant aux ventes au numéro, exemplaires gratuits, envois sous bande, etc.;
- Les pièces concernant les retours d'invendus;
- Les détails relatifs aux ventes caisse, comptoir;
- La concordance entre le chiffre d'affaires comptabilité et le chiffre d'affaires théorique sur base des ventes déclarées et réconciliation de l'écart éventuel;
- La distinction entre les numéros de l'année et les vieux numéros (de millésime antérieur);
- La mise à disposition des statistiques commerciales des dépositaires ou messageries de presse par points de vente et réconciliation avec les quantités de l'éditeur;
- La corrélation entre le chiffre d'affaires comptabilité web et le nombre de numéros vendus;
- …

Ventes à tiers:

- Les contrats, copies de factures plus les preuves de paiement
- …

Pour des titres distribués à des membres d'une association il y a lieu de fournir:

- La lister des membres;
- La preuve de payement par ceux-ci de la cotisation;
- Les preuves d'envoi aux membres;
- …

Si l'authentification concerne un titre distribué gratuitement, il y a lieu de présenter:

- des documents de transport;
- des factures de distributeurs;
- des bordereaux de réception signés
  avec sur tous ces documents la mention des quantités concernées.

Si cela concerne des titres envoyés sur base d'adresses, il faut pouvoir présenter:

- la liste d'adresses;
- des bordereaux postaux mentionnant les quantités.

Le coût du contrôle annuel dépend de votre mode de distribution ainsi que de la quantité de titres authentifiés. Les titres comportant une édition française et une édition néerlandaise physiquement séparées, dont le contenu rédactionnel est différent, seront considérés comme des titres distincts. Vous trouverez nos tarifs sur notre site.

Après chaque contrôle positif un procès-verbal sera rédigé. Vous recevrez ce procès-verbal ainsi que le logo lié. Le procès-verbal et le logo restent valables pendant un an. Un nouveau contrôle devra être effectué avant la date limite de validité. Tenez compte du fait que vous ne recevrez le logo qu'après un contrôle positif et pas parce que vous êtes membre du CIM.

Après ce contrôle chaque éditeur est obligé de fournir des déclarations annuelles. Vous devez nous faire parvenir les chiffres nécessaires chaque année via un système 'online'. Un remplisseur et signataire devront être définis. Ils rempliront et signeront les chiffres par mois. Le processus que vous devez suivre pour ces déclarations vous sera donné plus tard.

Voici encore une fois les points les plus importants :

- **Pour participer à l'étude de l'Authentification, vous devez devenir membre du CIM.**
- **Votre titre doit exister au moins 6 mois au moment du premier contrôle.**
- **Le système de distribution doit être contrôlable.**
- **Apres un contrôle positif vous recevrez le logo qui a une validité limitée.**
- **Prix : cotisation annuelle + contrôle du titre**

Espérant de la sorte vous avoir donné une idée de ce que comporte un contrôle CIM, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire sur presscirculation@cim.be.

Avenue Herrmann Debrouxlaan 46| Brussel 1160 Bruxelles | België - Belgique
Tel.: +32 (0)2 661 31 50 | Fax: +32 (0)2 661 31 69 | E-mail: info@cim.be | www.cim.be

BTW/TVA: BE 0407.594.592 | ING 310-1539635-40 – CCP 000-0866602-04 PR